

VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BREITENBACH DE LA SEANCE
DU 4 MAI 2026

Le quatre mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Breitenbach s'est assemblé à la mairie de BREITENBACH, sous la présidence de Madame Monique HANS, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée à chaque membre le 24 avril 2026.

Membres présents : Monique HANS, Jean-Martin MEYER, Virginie DEL NEGRO, Alain PASQUIER, Jean-Marc SCHICKEL, Marie-Christine BARRET, Jacques BOURETTE, Véronique LACHENMAIER, Patrice GRABENSTAETTER, Marie-Claude CLAUDEPIERRE, Agnès BRAESCH, Murielle FRIEDERICH, Maud THOMAS, Benoît CHAPEYRON et Timothée BRAESCH.

Membres excusés et pas représentés :

Membres non excusés et pas représentés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Gabrielle FUSSNER, secrétaire de Mairie

En prélude à l'ordre du jour, Madame le Maire demande à rajouter un point relatif aux travaux concernant les ponts.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
2. Décisions en matière d'urbanisme
3. Décision en matière de droit de préemption urbain
4. Constitution d'une servitude Rue des Prés
5. Locations de terrains
6. Adhésion au groupement de commandes de la CCVM pour la fourniture de gaz
7. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026
8. Demande de subvention de la Clique de la Grande Vallée
9. Comptes-rendus des différentes commissions communales
10. Travaux relatifs aux ponts
11. Divers

1. Procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance en date du 30 mars 2026 est approuvé et signé.

2. Décisions en matière d'urbanisme

Madame le Maire présente au conseil les demandes d'urbanisme qui sont parvenues en mairie depuis le 20 mars dernier :

Demande de Déclaration Préalable déposée par Monsieur TANACHER Eric pour la réfection de la toiture sur un hangar sis rue de la Gare

Demande de Déclaration Préalable déposée par Monsieur SCHOTT Didier pour réfection de la toiture sur un bâtiment 22 rue de la Filature

Demande de Déclaration Préalable déposée par la SCI La Petite Fecht pour un changement de destination d'un bâtiment sis 36 Grand'Rue

Demande de Déclaration Préalable déposée par Madame VORBURGER Jeannine pour un ravalement de façade la maison sise au 4 rue Erlenbach

Demande de permis de construire déposée par Monsieur LEHMANN Jason pour la création d'une pergola au 6 rue des Ecoles

Le Conseil EN PREND ACTE.

3. Décision en matière de droit de préemption urbain et d'urbanisme

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de la délibération du 26 mai 2020 complétée par celle du 21 juillet 2020 lui déléguant compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle indique avoir décidé de ne pas utiliser le droit de préemption à l'occasion des ventes suivantes:

- Vente d'un bien cadastré sous section 23 n°189/50 sis au lieudit Langmatten – 2 Rue des Prés appartenant à Habitats de Haute Alsace.

4. Constitution d'une servitude Rue des Prés

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la vente du pavillon sis 2 rue des Prés à Breitenbach, un responsable des ventes de Habitat de Hautes Alsace s'est aperçu qu'un lampadaire est posé sur l'assiette cadastrale du bien enregistré en section 23 – parcelle 189, objet de la transaction.

Or à ce jour aucune servitude n'est inscrite au livre foncier.

Madame le Maire propose la constitution d'une servitude à la charge de la ladite parcelle au profit de la commune pour l'entretien et l'accès à cet équipement public.

En effet, à ce jour aucune servitude n'est inscrite au livre foncier.

Les futurs acquéreurs sont conscients de cette configuration et ne s'opposent pas à la mise en en place de servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER la constitution d'une servitude à charge de la parcelle cadastrée sous section 23 n°189 au profit de la commune de BREITENBACH,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5. Locations de terrains

Madame le Maire AJOURNE ce point dans l'attente de l'évolution du dossier.

6. Adhésion au groupement de commandes de la CCVM pour la fourniture de gaz

Madame le Maire expose :

Dans un objectif de mutualisation des achats, un premier groupement de commandes pour la fourniture de gaz avait été formé en 2022 entre la Communauté de communes de la Vallée de Munster et plusieurs autres membres, dont la commune de Breitenbach était membre. L'accord-cadre pour la fourniture de gaz arrivant à son terme au 31 décembre 2026, la CCVM a proposé de créer un nouveau groupement de commandes.

Ce groupement de commandes a pour objet la passation d'un marché public pour la fourniture de gaz sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents en vue de la satisfaction des besoins de ses membres et est conclu pour une durée de 4 ans.

La CCVM est désignée en tant que coordonnateur du présent groupement de commandes et a ainsi mandat pour réaliser toutes les formalités utiles en vue de la satisfaction des besoins des membres, sans que cela donne lieu à rémunération. La commune communique ses besoins à la CCVM et participe aux frais de fonctionnement suivants :

- Les frais de publication (avis d'appel public à concurrence, avis d'attribution) divisés par le coût total en € TTC par le nombre de membres du groupement.
- Les frais afférents à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, supportés par les membres du groupement au prorata des consommations de l'année de passation de l'accord-cadre.
- En cas de contentieux, la participation au remboursement des frais d'avocats du coordonnateur, non pris en charge par l'assurance protection juridique, au prorata du montant du marché de chaque membre.

Ces explications apportées, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Breitenbach au groupement de commandes pour la fourniture de gaz proposé par la CCVM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Considérant les besoins en fourniture de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux fonctionnant au gaz

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commandes en matière, de manière à simplifier et à sécuriser nos procédures d'achat de gaz tout en bénéficiant d'économies d'échelle ;
Considérant la proposition d'adhésion de la CCVM en vue de créer un nouveau groupement de commandes pour la fourniture de gaz ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture de gaz ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document s'y rapportant en demandant un suivi des offres ;
- DE DONNER mandat à la CCVM en tant que coordonnateur pour réaliser toutes les formalités utiles à la passation de l'accord-cadre, des marchés subséquents, ou leurs avenants, pour le compte des membres du groupement de commandes précité.

7.Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'Organisation du Temps Scolaire qui a été mise en place lors de la rentrée 2017 pour les écoles de Breitenbach en accord avec le Conseil d'Ecole (accord du 02/04/2026).

Le cadre général de l'organisation du temps scolaire défini par l'article D 521-10 du Code de l'Education reste inchangé :

24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin,

5 h 30 maximum par journée et 3 h 30 maximum par demi-journée de classe,

1 h 30 minimum de pause méridienne.

Les écoles de Breitenbach et de Luttenbach bénéficient d'une organisation dérogatoire : cas n° 2 : 4 jours d'école.

Les horaires pour la rentrée 2026 pour les écoles de Breitenbach seront les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 10	8 h 10		8 h 10	8 h 10
	11 h 40	11 h 40		11 h 40	11 h 40
Total matin	3 h 30	3 h 30		3 h 30	3 h 30
Après-midi	13 h 25	13 h 25		13 h 25	13 h 25
	15 h 55	15 h 55		15 h 55	15 h 55
Total après-midi	2 h 30	2 h 30		2 h 30	2 h 30
Total journée	6 h 00	6 h 00		6 h 00	6 h 00
Total semaine	24 h 00				

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

- D'approuver l'Organisation du Temps Scolaire tel que défini ci-dessus.

8.Demande de subvention de la Clique de la Grande Vallée

Madame le Maire présente aux membres du conseil la demande de subvention de la clique de la Grande Vallée pour l'achat de casquettes pour un montant de 375,-€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 375,-€ à la Clique de la Grande Vallée
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

9.Comptes-rendus des différentes commissions communales

Madame le Maire demande aux rapporteurs des commissions de faire un compte-rendu des réunions.

Madame DEL NEGRO Virginie, Adjointe, présente le calendrier des futures manifestations visé lors de la commission manifestation.

Monsieur PASQUIER, Adjoint, détaille les différentes propositions évoquées par la commission sécurité pour réduire la vitesse dans le village.

Monsieur MEYER Jean-Martin, Adjoint, informe que la commission bâtiment s'est rendue à l'école élémentaire pour visiter le bâtiment ainsi que les terrains communaux adjacents en vue d'y densifier l'habitat.

Le conseil municipal EN PREND ACTE.

10.Travaux relatifs aux ponts

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 4 juin dernier portant sur les travaux relatifs à deux ponts de la commune, à savoir le Pont du Réservoir franchissant l'Ostenbach par la rue du Réservoir et le Pont du Breuil franchissant l'Oberbreitenbach par la rue Erlenbach.

Madame le Maire présente l'avant-projet et le devis estimatif pour le confortement de l'ouvrage du Pont du Réservoir. Elle présente également l'étude géotechnique d'avant-projet, le devis estimatif et l'avant-projet de l'ouvrage pour la reconstruction du pont rue du Breuil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les avant-projets présentés,
- APPROUVE les devis estimatifs pour les travaux des ouvrages,
- AUTORISE Madame le Maire à demander les diverses subventions possibles.
- AUTORISE Madame le Maire à engager une procédure de marché public, et à signer les documents y afférents.

11.Divers

- Madame le Maire informe le conseil du départ de Madame Amandine DODIN, Directrice du RPI Breitenbach-Luttenbach.

A ce titre, Madame le Maire propose de lui offrir un bon cadeau d'une valeur de 50,-€ à la librairie CARPE DIEM.

Appelé à se prononcer sur la question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à offrir un bon cadeau d'une valeur de 50,-€.
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- Madame le Maire propose que suite à la cessation du mandat d'adjoint, Monsieur André WEHREY, un bon cadeau lui soit offert.

Appelé à se prononcer sur la question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à offrir un bon cadeau d'une valeur de 150,-€,
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Levée de séance, après que l'ensemble des points ont été évoqués

Madame le Maire clôt la séance à vingt-deux heures

**Pour extrait certifié conforme,
BREITENBACH, le 11 mai 2026.**

**Le MAIRE
Monique HANS**

